BOURGEOISIE D'EVIONNAZ



COMPTES 2014

1		Comptes	2014	Budget	2014	Comptes	2013
compres de		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
02	Administration générale						
020	Administration des finances						
020.32	Intérêts passifs						
020.324.01	Intérêts débiteurs	21.90				88.45	
020.32	TOTAL Intérêts passifs	21.90				88.45	
020.35	Participation à des collectivités publiques						
020.352.01	Frais administratifs de la Municipalité	1,000.00		1,000.00		1,000.00	
020.35	TOTAL Participation à des collectivités publiques	1,000:00		1,000.00		1,000.00	
020.42	Revenus des biens						
020.424.02	Intérêts créditeurs		46.70			:	66.65
020.42	TOTAL Revenus des biens		46.70			-	66.65
020	TOTAL Administration des finances	1,021,90	46.70	1.000.00		1.088.45	66.65
02	TOTAL Administration générale	1'021.90	46.70	1,000.00		1'088.45	66.65

70000		Comptes	2014	Budget	2014	Comptes	2013
comptes of		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
80	Agriculture						
800	Agriculture						
800.31	Biens et services						
800.314.01	Rénovation chalet alpage de la Saufia	621.80		1,000.00		00.668	
800.31	TOTAL Biens et services	621.80		1,000.00		899.00	
800.42	Revenus des biens						
800.423.02	Location de terrains		4'493.00		2,000.00		4'493.00
800.42	TOTAL Revenus des biens		4'493.00		5,000.00		4'493.00
800.43	Contributions de tiers						
800.437.03	Finance versée par les propriétaires de bétail		621.80		1,000.00		899.00
800.43	TOTAL Contributions de tiers		621.80		1,000.00		899.00
800	TOTAL Agriculture	621.80	5'114.80	1,000.00	6,000.00	899.00	5'392.00
80	TOTAL Agriculture	621.80	5'114.80	1,000.00	6,000.00	899.00	5'392.00

	7	Comptes	2014	Budget	2014	Comptes	2013
comptes a	compres de ronctionnement	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
81	Sylviculture						
810	Sylviculture en général						
810.31	Biens et services						
810.314.01	Exploitation des forêts et triage forestier	28'226.50		70'000.00		112'496.50	
810.319.05 810.319.05	Assurances Autres dépenses Impôt cantonal - communal - IFD	1'875.50 564.20		2,500.00 2,500.00 1,000.00		193.60 2'406.40 892.05	
810.31	TOTAL Biens et services	30'666.20		73'700.00		115'988.55	
810.38	Attributions aux financements spéciaux						
810.380.01	Attribution au fonds de reboisement	23'492.85		400.00		41'517.90	
810.38	TOTAL Attributions aux financements spéciaux	23'492.85		400.00		41'517.90	
810.42	Revenus des biens						
810.422.04	Intérêts du fonds de reboisement		294.85		400.00		316.65
810.42	TOTAL Revenus des biens		294.85		400.00		316.65
810.43	Contributions de tiers						
810.435.03 810.439.03	Vente de bois Autres recettes		13274.45		30'000.00		55'244.65
810.43	TOTAL Contributions de tiers		13'274.45		30,100.00		55'244.65

,		Comptes	2014	Budget	2014	Comptoe	2042
Comptes c	Comptes de fonctionnement	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
810.46	Subventions acquises						
810.461.08	Subventions fédérale et cantonale		38736.15		50,000.00		98,000.00
810.46	TOTAL Subventions acquises		38736.15		50,000.00		98,000.00
810	TOTAL Sylviculture en général	54'159.05	52'305.45	74'100.00	80,200.00	157'506.45	153'561.30
84	TOTAL Sylviculture	54'159.05	52'305.45	74'100.00	80,200.00	157'506.45	153'561.30
	Total compte de fonctionnement	55'802.75	57'466.95	76'100.00	86'500.00	159'493.90	159'019.95
	Excédent de revenus ou de charges	1'664.20		10'400.00			473.95

Comptes d'	Comptes d'investissement	Comptes	2014	Budget	2014	Comptes	2013
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
81	Sylviculture						
810	Sylviculture en général						
810.50	INVESTISSEMENTS						
810.500.00	Achat de terrain	5'342.20					
810.50	TOTAL INVESTISSEMENTS	5'342,20					
810	TOTAL Sylviculture en général	5'342.20					
2	TOTAL Sylviculture	5'342.20					
	Total compte d'investissement	5:342.20					
	Investissements nets		5'342.20				

BILAN BOURGEOISIE

Actif Passif 77'900.98 0.00 84'538.35 77'508.15 1'330.00 123.30 1'700.00 1.00 2'231'315.00 1.00 5'000.00	569.60 3'637.65 0.00 1'906'741.00 125'850.45 443'094.03 -473.95 442'620.08
Actif Passif 53'742.38 17'466.65 126'042.10 77'506.50 13'402.45 111.85 1700.00 1.00 2'236'657.20 5'000.00 1.00 5'000.00	0.00 30'944.35 319.20 1'906'741.00 149'343.30 442'620.08 1'664.20
Actifs CCP C/c Municipalité Raiffeisen Fonds de reboisement Raiffeisen c/c Débiteurs Impôt anticipé à récupérer Titres Bâtiments Forêts Biens-Fonds Alpages - pâturages Routes et chemins bourgeoisiaux	Passifs c/c Municipalité Créanciers Passifs transitoires Fonds revalorisation des forêts Fonds de reboisement Fortune nette Excédent actif au 01.01. Excédent de recettes/charges Fortune nette
B10.100.00 B10.101.00 B10.102.00 B10.113.00 B10.115.00 B10.123.00 B10.123.01 B10.123.03 B10.123.03	B20 B20.206.04 B20.240.00 B20.250.00 B20.280.02 B20.280.03 B20.29 B20.29 B20.290.01 B20.29

Annexe au compte annuel au 31.12.2014 : néant

2'531'632.13 2'531'632.13 2'479'418.78 2'479'418.78



Rue de Lausanne 35 CH-1950 SION

Tél. +41 (0)27 322 02 33 Fax +41 (0)27 323 13 19

info@ecsa-sa.ch

RAPPORT DES REVISEURS A L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE D'EVIONNAZ

En notre qualité de réviseurs selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après Ofinco), nous avons effectué l'audit du compte annuel de la Bourgeoisie d'Evionnaz comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31.12.2014.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement du compte annuel conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'Ofinco incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement du compte annuel afin que celui-ci ne contienne pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le compte annuel. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'Ofinco et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que le compte annuel ne contient pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans le compte annuel. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le compte annuel puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement du compte annuel, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation du compte annuel dans son ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le compte annuel, pour l'exercice arrêté au 31.12.2014 est conforme aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs.



Autres constats

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'Ofinco et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En outre nous constatons que dans le cadre de notre révision

- l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco;
- l'endettement net de la Bourgeoise est nul. Durant l'exercice, la fortune nette a évolué de manière positive par rapport à l'année précédente;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver le compte annuel qui vous est soumis.

ECSA Fiduciaire SA

J.-M. Bruttin

Spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral

P. Héritier Expert-comptable diplômé (Réviseur responsable)

Sion, le 5 mai 2015